



Accessibilité des services au public en Haute-Savoie

Comme tous les départements montagneux, la Haute-Savoie présente des inégalités d'accès aux équipements. Celles-ci sont cependant moins prononcées que dans d'autres départements de montagne. Ainsi, les habitants à proximité de la frontière et du lac Léman, de la vallée de l'Arve et de l'agglomération d'Annecy accèdent facilement à l'essentiel des commerces et services nécessaires à la vie courante comme à une offre plus spécifique à certaines populations. Dans les massifs de plus faible densité démographique, notamment ceux du Chablais et des Aravis, la population accède relativement facilement aux services courants, grâce à la présence d'un panel d'équipements dans les communes touristiques. Cependant, dans ces espaces éloignés des pôles urbains, l'accès des jeunes actifs et des familles avec enfants aux services qui leur sont spécifiques est contrainte.

Geneviève Burel, Claude Waszak, Insee

En Haute-Savoie, la population se concentre dans les plaines et les vallées. Neuf habitants sur dix résident dans un grand pôle urbain ou en zone périurbaine : l'agglomération d'Annecy, le Genevois jusqu'à Thonon-les-Bains et la vallée de l'Arve. Ces espaces à forte densité urbaine favorisent l'implantation des équipements et donc une proximité de services pour leurs habitants.

Une proximité des équipements dans les espaces urbains

Les pôles d'Annecy, Annemasse, Thonon-les-Bains, Cluses et Sallanches, qui sont aussi des pôles d'emploi importants, possèdent l'intégralité ou la quasi-intégralité des équipements dans les quatre paniers. En périphérie proche de ces pôles, le maillage des communes possédant l'essentiel des commerces et services utiles à la vie courante est dense, ce qui facilite l'accessibilité des populations avoisinantes.

Ainsi, 10 % des communes de Haute-Savoie, où résident deux habitants sur cinq, sont très proches des équipements de la vie courante, avec un temps d'accès inférieur à 3,3 minutes (*figure 1*). Cette proximité contraste avec l'éloignement des populations des zones plus montagneuses, même si celui-ci est moins prononcé que dans d'autres territoires montagneux français. Ainsi, 10 % des communes, abritant 13 000 habitants, sont éloignées de plus de 10,4 minutes des commerces et services courants. Malgré cet écart dans les temps de trajet, la Haute-Savoie ne fait pas partie des départements où les disparités d'accessibilité aux équipements sont les plus marquées. Elle se situe seulement au 23^e rang des départements métropolitains.

Un éloignement modéré pour les communes non touristiques ou éloignées des pôles

Dans les massifs, comme le Chablais et les Aravis, les communes sont peu densément peuplées. Le relief rend plus difficiles les déplacements. Cependant, l'éloignement est beaucoup moins problématique que dans certains départements montagneux du Massif central, du fait du suréquipement en commerces et services courants des communes touristiques. Ainsi, les populations les plus éloignées ne mettent en moyenne que trois minutes de plus que le seuil national qualifiant l'éloignement pour accéder aux équipements de la vie courante. Elles sont situées dans le Chablais et dans les franges sud et ouest de l'agglomération d'Annecy.

Dans le Haut-Chablais montagneux, une dizaine de communes, telles Morzine et Abondance, sont partiellement équipées en commerces et services de la vie courante, mais ces derniers correspondent davantage aux besoins des touristes qu'à ceux des résidents. Ces derniers doivent donc rejoindre les pôles de Thonon-les-Bains, Évian-les-Bains et Douvaine au bord du lac Léman ou descendre vers Viuz-en-Sallaz ou Taninges en direction de Cluses ou Bonneville pour accéder à la totalité des équipements. En particulier, deux habitants sur trois du bassin de vie d'Abondance ont des temps d'accès aux commerces et services courants supérieurs au seuil national.

Les communes aux limites de l'aire urbaine d'Annecy connaissent également des difficultés d'accès aux équipements. Dans ce territoire, une dizaine de pôles détenant la totalité ou une grande partie des commerces et services utiles à la vie courante sont concentrés dans l'agglomération d'Annecy. Dans les communes périphériques ne possédant pas ou peu d'équipements,

l'accessibilité dépend alors du temps nécessaire pour rejoindre l'agglomération en voiture. Ainsi, aux franges sud du bassin de vie d'Annecy, quelques communes sont à plus de huit minutes des équipements, soit 4 500 habitants. Hors de ce bassin de vie, l'éloignement est encore plus marqué. Dans les bassins de vie de Seyssel et de Rumilly, à l'ouest, et de Thônes et Faverges, à l'est, il concerne au moins 25 % de la population.

Peu d'équipements spécifiques hors des pôles urbains

Si de nombreuses communes touristiques sont dotées de commerces et services de la vie courante, la majorité d'entre elles ne possède pas d'équipements spécifiques aux jeunes adultes ou aux familles. Seules les communes de Thonon-les-Bains, Cluses, Sallanches, Annecy et Saint-Julien-en-Genevois détiennent la totalité ou la quasi-totalité des commerces et services appropriés aux 19-29 ans et aux familles avec enfants. Ainsi, dans les communes les plus éloignées, le temps d'accès aux équipements du panier « jeunes adultes » ou « familles avec enfants » peut excéder 20 minutes, soit 4 minutes de plus que le seuil national définissant l'éloignement pour ces deux paniers. À l'est du département, dans les bassins de vie d'Abondance, de Morzine et de Samoëns, tous les jeunes adultes (1 700) et les membres de familles avec

enfants (7 500) sont éloignés de plus de 16 minutes de leur panier d'équipements respectif.

À l'ouest, dans les communes situées en dehors de l'agglomération d'Annecy, les jeunes adultes et les familles ont des temps d'accès deux fois plus longs que ceux habitant l'agglomération. En effet, dans cette partie du département, Annecy est le seul pôle pourvu de la totalité des commerces et services spécifiques à ces populations. Ainsi, dans les bassins de vie de Rumilly, Faverges, Thônes, Seyssel et Annecy, ce sont 3 200 jeunes et 15 100 membres de familles avec enfants qui sont éloignés de plus de 16 minutes de leur panier d'équipements respectifs. ■

Une aide au diagnostic des schémas d'accessibilité des services au public

Cette étude a pour but d'identifier au sein du département les principales disparités d'accessibilité des services au public. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public que l'État et le département doivent réaliser conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe). Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

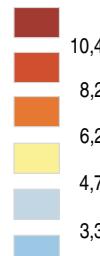
1 Niveau d'équipement et éloignement des communes au panier « vie courante »

Panier de la vie courante

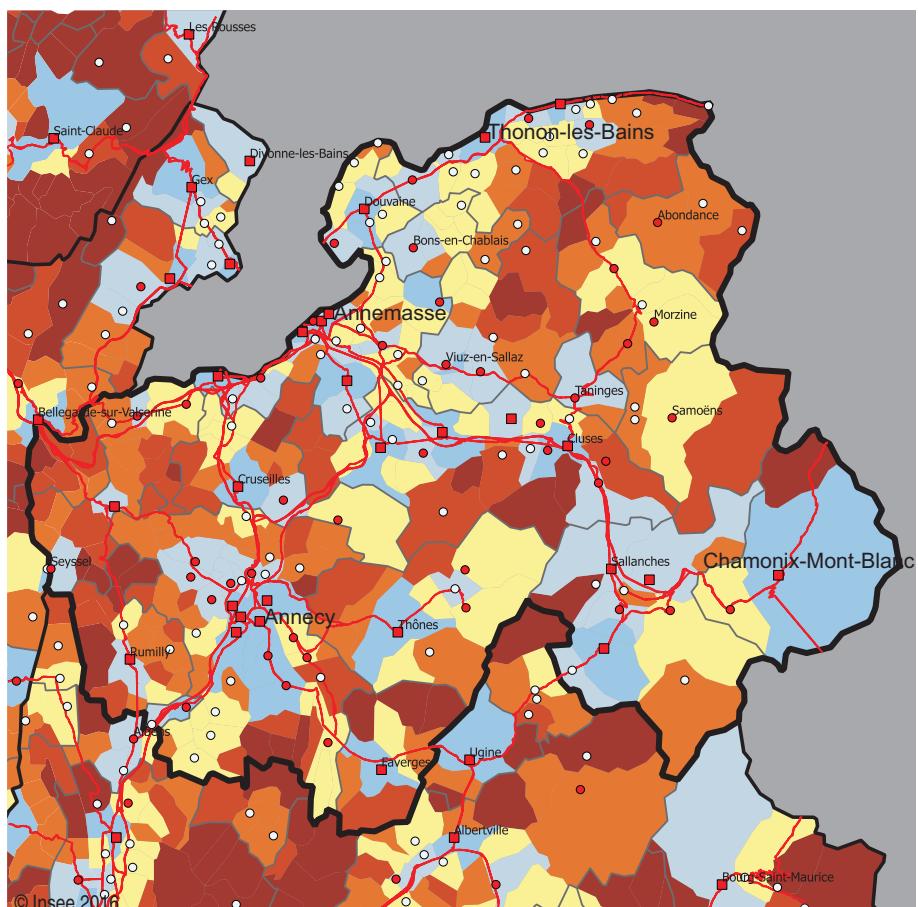
Nombre d'équipements du panier présents sur la commune

- de 20 à 22
- de 15 à 19
- de 7 à 14

Éloignement des communes au panier d'équipements (en minutes)



- Réseau routier principal
- Département
- Bassins de vie



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2013 et 2014, Distancier metric.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi
BP 3184
69401 Lyon Cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédaction en chef :
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2493-1462

© Insee 2016
Maquette : Insee
Mise en page : Insee

Pour en savoir plus

- Retrouvez la méthodologie, des données complémentaires et les publications sur l'accessibilité des services au public dans les autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sur www.insee.fr ;
- Guevara S., Vallès V., « *Les montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes éloignées des services courants* », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°2, janvier 2016 ;
- Barbier M., Levy D., Toutin G., « *L'accès aux services, une question de densité des territoires* », Insee Première n°1579, janvier 2016.

